

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 18 janvier 2008
(convocation du 7 janvier 2008)

Aujourd'hui Vendredi Dix-Huit Janvier Deux Mil Huit à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. HOUDEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GUICHARD Max, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, M. MARTIN Hugues, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, Mme BOURRAGUE Chantal, Mme BRUNET Françoise, Mme BURGUIERE Karine, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CASTEL Lucien, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, M. CORDOBA Aimé, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUCASSOU Dominique, Mme DUMONT Dominique, M. DUPRAT Christophe, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FERILLOT Michel, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, M. LOTHAIRE Pierre, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NABET Brigitte, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, M. PARACHOU Serge, Mme PARCELIER Muriel, M. PETIT Alain, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme VIGNE Elisabeth.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUPRAT Christophe à cpter de 10 h 50	M. CARTI Michel à M. HOUDEBERT Henri
M. BRON Jean Charles à M. QUANCARD Joël jusqu'à 10 h 30	M. CASTEX Régis à M. CASTEL Lucien
M. CAZABONNE Didier à M. REBIERE André	M. CAZENAVE Charles à Mme CAZALET Anne Marie jusqu'à 10 h 45
M. FAVROUL Jean Pierre à M. BOBET Patrick à cpter de 10 h 30	M. DELAUX Stéphane à M. DAVID Jean-Louis
M. FLORIAN Nicolas à M. PUJOL Patrick	Mme. DUBOURG-LAVROFF Sonia à M. DUCASSOU Dominique
M. FREYGEFOND Ludovic à M. LABISTE Bernard jusqu'à 10 h 00	M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel
M. GELLE Thierry à Mme. FAYET Véronique	Mme. JORDA-DEDIEU Carole à Mme. CARLE DE LA FAILLE Marie Claude
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. MOULINIER Maxime	M. JOUVE Serge à Mme. DUMONT Dominique
M. LABARDIN Michel à M. DUPRAT Christophe jusqu'à 10 h 15	Mme. LIMOUZIN Michèle à M. GRANET Michel
M. MARTIN Hugues à M. DUCHENE Michel à cpter de 10 h 50	M. LOTHAIRE Pierre à Mme PARCELIER Muriel jusqu'à 11 h 20
M. SAINTE MARIE Michel à M. FELTESSE Vincent jusqu'à 10 h 20	M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
M. TOUZEAU Jean à Mme FAORO Michèle jusqu'à 10 h 10	M. MANGON Jacques à Mme. DESSERTINE Laurence
M. ANZIANI Alain à M. BAUDRY Claude jusqu'à 10 h 30	M. MERCHERZ Jean à M. MANSENCAL Alain à cpter de 10 h 00
M. BANNEL Jean Didier à M. BANAYAN Alexis jusqu'à 10 h 45	M. POIGNONEC Michel à M. FAYET Guy
M. BENOIT Jean-Jacques à Mme. BURGUIERE Karine	M. PONS Henri à M. PETIT Alain
Mme. BRACQ Mireille à M. CANOVAS Bruno	Mme. WALRYCK Anne à Mme. VIGNE Elisabeth
Mme BRUNET Françoise à Mme PUJO Colette à cpter de 10 h 10	
M. CANIVENC René à M. QUERON Robert	

EXCUSE :

M. BREILLAT Jacques

LA SEANCE EST OUVERTE

Révision quinquennale du service délégué de l'assainissement.

Monsieur TURON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La gestion du Service Public de l'assainissement de la Communauté urbaine de Bordeaux est déléguée à la Lyonnaise des Eaux par contrat d'affermage en date du 21 décembre 1992 pour une durée de 20 ans.

Depuis, des révisions successives sont intervenues qui ont apporté des modifications au contrat d'origine, notamment :

- une 1^{ère} révision, actée par délibération n° 96/631 en date du 26 juillet 1996, portant avenant n° 1 qui a concerné l'adoption de mesures relatives à l'exécution des branchements aux réseaux d'assainissement eaux usées et unitaires, à la tarification ainsi que les modalités de recouvrement des sommes correspondant au remboursement des frais engagés pour la réalisation de la partie publique du branchement (modification de l'article 22 du contrat),

- puis, suite à un audit mené en 1999, un 2^e avenant a été adopté par délibération n° 2000/1258 du 22 décembre 2000, permettant d'aboutir à des modifications et refontes sur divers points à la fois d'ordre technique, juridique et financier.

Enfin, deux derniers avenants sont intervenus (avenants n° 3 et 4), l'un relatif au transfert du contrat, actant un changement de dénomination sociale du délégataire, l'autre, l'avenant n° 4 a eu trait à l'adoption de dispositions visant la redevance assainissement et a été entériné par acte délibératif du 22 décembre 2006.

Dans le cadre de la nouvelle révision quinquennale du contrat d'affermage, le conseil communautaire a notamment entériné, par délibération n°2007/0782 en date du 26 octobre 2007, la composition et les missions du comité de suivi de l'assainissement ainsi que la constitution et les missions de l'équipe de projet, chargée d'assister le président du comité de suivi lors des réunions de négociation avec le délégataire.

Ce comité de suivi s'est réuni une première fois le 13 décembre 2007 pour prendre connaissance des travaux de l'Inspection Générale et Audit sur l'économie du contrat et des propositions du délégataire.

En complément de cette instance, et dans la perspective de la conclusion d'un nouvel avenant au contrat d'affermage, il vous est proposé de constituer d'ores et déjà, conformément aux dispositions des articles L.1411-5 et L.1411-6 du code général des collectivités territoriales, une commission ad hoc chargée, le cas échéant, d'émettre un avis sur les propositions contenues dans cet avenant. Cette commission doit être composée de l'autorité habilitée à signer l'avenant au traité de concession ou de son représentant, président, et de cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein, ainsi que du Trésorier et d'un représentant du ministre chargé de la concurrence.

En conséquence, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs :

- de constituer la commission ad hoc précitée et d'en désigner ses membres.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Désignations effectuées :

Titulaires : M. CARTI, M. CHAZEAU, M. DANE, M. FLORIAN, M. QUERON

Suppléants : M. MOULINIER, M. FEUGAS, M. CHAUSSET, M. BANNEL, M. REBIERE.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 18 janvier 2008,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
6 FÉVRIER 2008**

PUBLIÉ LE : 6 FÉVRIER 2008

M. JEAN-PIERRE TURON